

**« Sacrifiés comme jamais » :**  
**le concours interne de capitaine annulé**

*« ♪ Le Temps ♪ ne fait ♪ rien à l'affaire, ♪ ... »*

Brassens aurait eu parfois de quoi s'inspirer, à croire que certains prennent un malin plaisir à tout faire en dépit du bon sens ...

Le ministère de l'Intérieur vient de supprimer le concours interne de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018.

Il était visiblement par contre essentiel d'organiser **et** un concours interne de colonel **et** un examen professionnel de **colonel** !

Après s'être ridiculisée et discréditée avec un **examen professionnel de commandant honteux et discriminant**, avec la complicité de pseudos représentants des officiers, la DGSCGC récidive en exprimant tout son **mépris à l'endroit des lieutenants** !

Nous avons saisi le Ministre d'Etat pour que nos collègues lieutenants puissent défendre leurs chances et prétendre à une évolution dès cette année.

Tous les ans **depuis 2015 le concours interne de capitaine est annulé** sans raison, interdisant à des officiers de terrain toute perspective d'avenir : c'est inacceptable !

Si le **Ministre COLLOMB** pense qu'il doit choyer à l'excès les officiers supérieurs, en imaginant qu'ils font tourner les SDIS seuls, au mépris des autres, nous allons lui expliquer qu'**il se trompe** !

Le Syndicat Autonome défend et représente TOUS les sapeurs-pompiers de France qui œuvrent au quotidien sur le terrain pour le service public de secours, face aux intérêts catégoriels d'une caste dominante !

FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS  
Section officier

285 avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax : 04 93 29 79 98  
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

*Le Collège des Officiers Autonomes*  
*S'engager à vos côtés, réussir ensemble*